

Mitsch Jean-François

<http://blog.mitsch.be>



Communiqué de presse – carte blanche - 26 mars 2012

Eoliennes: Un moratoire ou la bagarre ! N'est-il pas temps que la Wallonie redresse la tête ?

J'ai eu « la chance » de participer comme **expert à la cellule éolienne** (processus consultatif qui devait fixer les bases du nouveau cadre de référence éolien en Wallonie). J'avais indiqué que je ne prendrais plus position via la presse avant la fin des travaux, mais vu les propos repris par certains acteurs qui développent des arguments pour servir exclusivement leurs intérêts financiers, je me devais sortir de ma réserve.

Dans mon analyse sur l'éolien en Wallonie (ci-joint), je propose d'autres pistes que les 2 extrêmes citées : moratoire ou bagarre, tout est dans la nuance.

Ceux qui **sont mis en cause par mes arguments** les rejettent en bloc (promoteurs, facilitateur et quelques coopératives dont pour certaine je suis membre).

C'est normal quand il n'y a pas de débat et surtout quand on touche le point sensible : l'argent. Point qui n'a pas été abordé ces dernières années !!! En plus, **aucune vision sociétale ne se dégage de cet enjeu symbolique qu'est l'éolien** avec en plus les changements visuels que ces usines apportent sur notre territoire, tout le monde cherche à diviser pour **régner en maître à l'échelle locale** sans résoudre les enjeux sociétaux nécessaires pour atteindre un véritable **développement durable et solidaire en Wallonie**.

Mes propositions reçoivent un **soutien grandissant** des acteurs associatifs, des pouvoirs locaux et des citoyens en comptabilisant 7000 signatures pour la pétition «Eoliennes citoyennes »

<http://www.mitsch.be/petition/>

De plus en plus d'« opposants » accompagnent cette proposition, résignés devant la part importante prévue par l'éolien onshore dans les objectifs 2020 de la Région wallonne dans laquelle elle ne prend pas de participation, alors qu'elle finance via des intercommunales des projets éoliens offshore.

En Résumé: Dans la période que nous traversons pouvons-nous d'un côté **abandonner les recettes** de l'éolien et de l'autre **réduire nos moyens** pour les PME, la culture, l'enseignement, les infrastructures, la solidarité, etc. La population ne comprendra pas ce **double langage**.

Ce n'est pas quelques petites taxes communales qui rempliront les caisses vides de nos communes avec les réductions budgétaires que nous devons prévoir.

(ex : Bastogne: <http://www.dhnet.be/regions/namur-luxembourg/article/375211/bastogne-taxe-les-eoliennes.html>)

15.000 € taxe contre 500.000 € chiffre d'affaire par année par éolienne qui dégage 80% de marge brute (avant remboursement du crédit) sans création d'emploi et presque sans impôt...

c'est un bénéfice de plus de 5 millions d'euros sur la vie d'une éolienne, si le prix de l'énergie n'augmente PAS. ☺

27/03/12 – mitsch jf 0495298815 mitsch@mitsch.be : Communiqué de presse : éoliennes: Un moratoire ou la bagarre ? N'est-il pas temps que la Wallonie redresse la tête ? 1/2

Il faut aller vite maintenant, l'enjeu plus que jamais porte sur la **période de transition** (depuis 2010). Puisque les "acteurs" affirment qu'ils peuvent réaliser les quotas 2020, pour 2016, rien qu'avec les projets en cours sans un nouveau décret (cfr le soir février 2012), mort né, il n'est plus nécessaire et servirait peut-être à remplir les objectifs 2030, qu'il faut encore fixer !!! En attendant, **la Wallonie perdrait quelque 5 milliards de revenus (1000 éoliennes)** (refacturés aux consommateurs via la facture d'électricité...).

En attendant, les quotas de **certificats verts** prévus par le gouvernement contribuent à sécuriser les acteurs sans les obliger à partager équitablement. On institue un mécanisme conçu il y a 12 ans qui ne tenait pas suffisamment compte du prix de l'énergie et de la situation socio-économique. Faut-il maintenir ce mécanisme, si oui **oser réguler et appliquer les critères prévus pour limiter la spéculation** ? *(Le mécanisme du certificat vert était conçu pour aider le renouvelable à atteindre un prix de vente de 100 euros le MWh et une rentabilité sur investissement de 8%...)*

En Conclusions : L'enjeu de l'éolien (production électrique, réduction de CO2) n'est rien à court terme en regard d'une reprise en main d'une filière courte du producteur au consommateur (dans le cadre du marché libéralisé de l'électricité). Ce débat est la clé, mais voulons-nous aborder les questions qui en découlent ? Quand les associations de consommateurs, les syndicats, les PME, les associations avanceront-ils des propositions ?

Que dire de la position de l'union des villes et des communes ? N'est t'il pas temps que tous les acteurs puissent se retrouver autour d'une table pour confronter leurs positions et dégager ensemble une solution ? Et ne pas laisser les spéculateurs mener le jeu.

Faites-vous une opinion individuelle, je suis disponible pour des informations complémentaires et pour un débat contradictoire.

N'est-il pas temps que la Wallonie redresse la tête ?

Merci pour vos commentaires et réactions, bonne semaine à vous,

Mitsch Jean-François, 0495298815 - mitsch@mitsch.be
<http://eoliennes-wallonie.energies-dyle.be>

Annexe : Eoliennes-scandale-en-wallonie-mitsch.pdf

Conférences :

22 avril 11h Valériane Bruxelles

Conférence : Croissance & décroissance : analyse des opportunités citoyennes

Conférence du 26 avril 2012 20h à Genappe

Créer des emplois avec 100% d'énergies renouvelables : le cas de Genappe

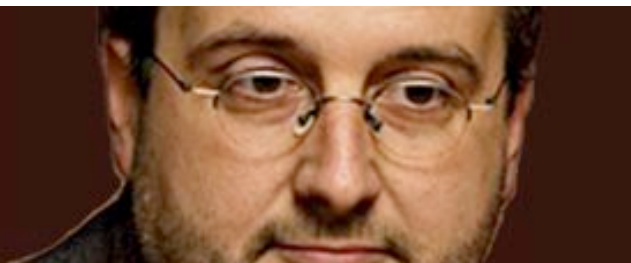
<http://www.energies-dyle.be>

Je donne 2 autres conférences sur demande

1) Eoliennes les enjeux

2) Economie & Energies (le lien entre l'économie et l'énergie)

27/03/12 – mitsch jf 0495298815 mitsch@mitsch.be : Communiqué de presse : éoliennes: Un moratoire ou la bagarre ? N'est-il pas temps que la Wallonie redresse la tête ? 2/2



Les éoliennes ont de l'or dans les ailes en Wallonie: scandale financier, manque de souffle citoyen...

ou

Eoliennes : un moratoire ou la bagarre

Mars 2012, Mitsch Jean-François : En réaction aux annonces d'Edora dans la presse, je me dois de réagir face au détournement financier qui va se produire dans l'éolien wallon.

Mitsch Jean-François, expert indépendant. Coopérateur à titre personnel dans une dizaine de coopératives pour un montant de 3000 €. Administrateur d'entreprise et ex-administrateur et fondateur de la fédération des coopératives.

Données de base :

- Objectif 2020 : 4500 GWh soit +- 800 éoliennes à installer en plus des 200 opérationnelles.
- 90% du parc éolien wallon est exploité par des groupes étrangers
- 97% de dépendance énergétique, notre pays importe : pétrole, gaz, charbon, uranium, bois...
- Les prix de l'énergie augmentent depuis la libéralisation alors que les énergies renouvelables devraient réduire cette dépendance et donc permettre un meilleur contrôle des prix en exploitant des ressources locales. Mais il faudra attendre une taille critique de la production renouvelable pour être moins dépendant du pétrole, qui fixe le prix général du marché.
- *Le mécanisme du certificat vert est conçu pour aider le renouvelable à atteindre un prix de vente de 100 euros le MWh et une rentabilité sur investissement de 8%...*

Les faits

L'éolien est financièrement beaucoup plus rentable en Wallonie qu'en France, dans les mêmes conditions de vent ! prix de vente fixe de 82 euros/MWh en France, en Belgique 110 et 180 (C'est prix du marché « libre » + mécanisme d'aide des certificats verts). Du simple au double !!!

Ce n'est pas tout : *Jean-Yves Grandidier, PDG de Valorem et président de Aquitaine Wind Industry Cluster (France) dans Observ'ER : Qu'en est-il de l'éolien terrestre ? « L'éolien offshore ne va pas supplanter l'éolien terrestre. (...*)Aujourd'hui, les éoliennes terrestres ont atteint une maturité de taille de machines, et il est tout à fait envisageable d'étendre la durée des contrats d'obligation d'achat à 20 voire 25 ans (contre 15 ans actuellement). On pourrait alors être compétitif en fixant un tarif d'achat à 70 €/MWh (contre 82 €/MWh actuellement). La France pour les énergies renouvelables, et pour l'éolien en particulier, est un pays béni des dieux. »¹*

La Wallonie c'est une mine d'or... Mais personne ne met les chiffres sur la table... pourquoi ? Voici quelques éléments de réponse.

- Les objectifs de 2020 sont déjà presque atteints par l'industrie qui cherche à démontrer qu'il ne faut pas mettre le nouveau décret en application: dans le Soir 25 février 2012 Edora « *Ultime souci : la période transitoire de plusieurs mois entre la mise en route du cadre de référence « dans quelques semaines ? » - et l'entrée en vigueur d'un décret sur l'éolien en Région wallonne. « Nous n'avons aucune réponse à nos questions. Il faut que tout permis déposé et tout projet dont l'étude d'incidence a été entamée puisse se poursuivre sous l'ancien cadre », insiste-t-on chez Edora. Selon les chiffres officiels, cela fait près de 600 éoliennes. »*

Extrait de la Directive européenne : « *Les marchés passés dans les secteurs considérés ne sont plus soumis à la directive lorsqu'il existe une concurrence effective. Les États membres disposent de la possibilité de demander à la Commission d'adopter une décision faisant état de la concurrence effective dans un État membre et pour un secteur donné selon une procédure spécifique. Cette procédure repose sur les caractéristiques des biens et services considérés, l'existence d'alternatives, les prix et la présence de plusieurs concurrents. De sa propre initiative ou sur demande des entités adjudicatrices nationales, lorsque la transposition nationale de la directive le leur permet, la Commission peut adopter une décision faisant état de la concurrence effective dans un État membre et pour un secteur donné. A défaut d'une décision dans les délais prévus, l'exclusion devient applicable. »*

- Des sociétés comme Mital quittent notre pays, car elles ne disposent pas de garantie pour poursuivre un développement industriel en contrôlant le prix de l'énergie. L'éolien n'apporte pas LA solution à notre problème énergétique, il y contribuera largement (localement). L'éolien influence donc le prix de l'énergie et la rentabilité des entreprises. Une société comme Colruyt a bien compris les enjeux et développe de l'éolien onshore et offshore. D'autres entreprises souhaitent aussi développer des projets dans leur parc d'activités économiques, mais ce n'est pas prioritaire aujourd'hui !

- On se préoccupe énormément de l'éolien et du photovoltaïque, alors que les autres filières de la production renouvelable n'ont pas de moyens : quasi absence de moyen pour développer les économies d'énergies. Idéalement il faudrait investir 1€ en production et 1€ en réduction. On est loin du compte. Heureusement que nous sommes en récession sinon les chiffres de la consommation énergétique seraient en croissance.

- L'industrie éolienne ne crée pas beaucoup d'emplois durables en regard des autres filières industrielles. (Pas de matières premières, pas de déchet, pas d'emplois).

- On ne soutient presque pas des entreprises belges actives dans les technologies renouvelables. Faut-il attendre qu'elles fassent faillite alors qu'elles détiennent l'expertise: Rutten, TurboWind, ESE, Droben, Xylowatt. Ces entreprises devraient disposer de moyens décuplés si nous voulons recréer de l'industrie et donc de l'emploi en Belgique et rattraper une partie du retard industriel que nous avons sur nos voisins.

- Diviser pour régner est la stratégie actuelle, les projets sont étudiés à l'échelon local (communal). Rares sont les intercommunales qui s'organisent et qui prennent la main dans les dossiers. Pourtant, des marchés publics permettraient de comparer les projets et permettraient peut-être d'étudier des alternatives techniques et des compensations plus intéressantes. Il faudrait mettre en place une intercommunale qui pourrait organiser le secteur. Mais il semble que la volonté n'y soit pas, on le fait pourtant très bien pour l'eau potable ?

- Les communes/provinces peuvent développer des partenariats industriels importants via leur intercommunale de distribution, mais elles n'ont globalement rien fait. Est-ce la permanence des liens entre les actionnaires communaux et l'opérateur historique qui freine le mouvement ?

- Dans le nouveau dispositif à l'étude on limiterait la participation des communes et pouvoir public à 25% alors que l'Europe pour les GRD (Gestionnaires de Réseau de Distribution) impose 75% de participation au minimum (Considérant que l'infrastructure est unique et d'intérêt stratégique, et qu'il ne serait pas possible d'installer 2 câbles d'électricité et de dédoubler l'infrastructure). Ce même argument peut être utilisé pour l'infrastructure éolienne, car les ressources naturelles exploitables en Wallonie sont très limitées, le territoire wallon n'est pas extensible et est fortement habité.

- Limiter la participation des communes à 25% pour qu'elles bénéficient des subsides publics est un mauvais calcul si les subsides viennent à disparaître, car 75% du capital ira aux entreprises privées. (comme si votre architecte était propriétaire de votre maison)

- Si les pouvoirs publics gardent 50% (+1 voix) ils gardent le contrôle sur la majorité des parts et doivent exiger les marchés publics, mais bénéficient aussi du droit d'utilité publique d'un projet... avec la possibilité d'exproprier si nécessaire ²

- dans 97% des cas, un arrangement à l'amiable est trouvé pour dédommager l'exploitant agricole et le propriétaire *cfr Professeur Pierre Nihoul UCL « Élément du droit de l'aménagement du territoire »*.

- le rôle du facilitateur éolien (payé par la Région wallonne), depuis quelques années, est de faciliter la prise en main des dossiers par les communes et aider à la participation citoyenne ? Mais de ce point de vue, on n'est presque nulle part. Le facilitateur qui effectue cette mission n'a pas produit de document permettant aux communes de comprendre l'intérêt de participer sauf peut-être pour les effrayer. En finale ce facilitateur effraie plus qu'il ne rassure et ne simplifie. On se demande même pourquoi les bureaux du facilitateur se trouvent dans les bureaux de la fédération de l'industrie (EDORA). Mais ça n'a rien à voir me direz-vous, ce sont des conclusions trop rapides, ces choses là n'arrivent pas en Belgique.

- Les petits promoteurs qui nous avaient presque émus lors des réunions de présentation de projets, qui émergent un peu partout, ne rêvent que d'une chose : être rachetés par un grand ; airenergy/eneco, Luminus/GDF, Kyotec/degroof, et bien d'autres...

- Comment les petites coopératives éoliennes « citoyennes » vont-elles résister au chant des sirènes de la spéculation ? La débâcle a commencé : ces petites structures « éthiques et solidaires » ne sont pas consolidées et elles ne peuvent pas grandir sans investir. Elles vivent aujourd'hui sur du bénévolat en regard des acteurs industriels qui libèrent des moyens colossaux pour : la recherche/prospection, la communication, le lobby, avec des staffs de haut niveau qui développent une filière industrielle. Et qui consacrent des moyens importants à peaufiner leur stratégie en puisant dans des études sur « l'acceptation sociale de l'éolien » que nos universités se chargent de réaliser.

« Si le modèle coopératif offre tellement d'avantages dans le secteur des énergies renouvelables, on peut se demander pourquoi le « nouveau coopératif » n'est pas plus flagrant. En effet, si les parts de marché des coopératives restent relativement limitées, c'est forcément qu'il y a des limites au modèle ou plutôt à sa diffusion. » Benjamin Huybrechts, chargé de cours, Chaire SrIW-Sowecsom « Management en économie sociale », HEC-Ecole de Gestion de l'ULG (publication³ SAW-b)

- Selon une étude Ipsos SPW/Edora⁴, les Belges voudraient financer des projets, mais il n'y a pas de politique pour collecter les fonds et développer des projets publics. Les 6 milliards € levés par l'obligation LETERME lancée en 2012 démontrent le pouvoir des Belges. Il n'en faudrait pourtant que 3 pour financer 100% du projet wallon par les Wallons (qu'on ne sollicite pas).

- Objectif d'un marché public selon l'Europe : lutter contre fraude, augmenter la concurrence, etc. *cfr* § du décret sur les objectifs des marchés publics pour l'exploitation des ressources naturelles : ⁵.

Des marchés publics permettent une mise en concurrence et d'identifier les meilleures offres sur les sites mis en concession par la Région wallonne. Et la comparaison des offres donnerait aux autorités la possibilité de comparer et de réduire les incidences et d'augmenter les recettes locales.

- On n'est pas dans l'esprit de la libéralisation, mais de la privatisation ? Y'aurait-il des indices de collusion ? Et d'entente sur le marché de la production éolienne, on peut se poser la question lorsqu'on assiste à des regroupements de promoteurs dans certains projets pour éviter d'avoir un arbitrage effectué par l'administration en cas d'introduction d'un projet par différents acteurs. Il s'arrange entre eux avant . Ce qui pourrait expliquer la présence de certains développeurs dans des régions et pas dans d'autres.

Tous ces éléments mis bout à bout laissent penser qu'une stratégie se trouve derrière tous ces événements. Les enjeux financiers sont importants, et vont beaucoup plus loin que le seul projet éolien wallon, il concerne le bilan de la libéralisation et la possibilité des régions de reprendre en main leur destin, ce que certains ne souhaitent pas. Faudra-t-il une enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur ce secteur aux mains de quelques spéculateurs, les mêmes qu'on retrouve derrière les lobbies...

Eoliennes, est-il trop tard pour changer de cap ?

Peut-on traiter le dossier des 1000 éoliennes wallonnes , comme s'il n'y avait pas de crises énergétiques et de pouvoir d'achat, pas de récession économie, pas de problème d'emploi ?

Il aura fallu 5 années pour revoir le cadre de référence de 2003 qui fixait les objectifs de 2010. Nous sommes en 2012, et on parle de fixer les moyens pour atteindre les objectifs de 2020. Les délais devant lesquels nous sommes ne sont pas sérieux, l'industrie s'est arrangée pour faire traîner le dossier, et créer de faux débats un peu comme le forum du nucléaire, qui n'a rien d'un forum, sans accepter de participer à un débat public sur ces enjeux.

Le gouvernement va devoir mettre sur la table un nouveau cadre éolien attendu depuis des années. Il devra le faire soit avant le début des élections communales, soit après, mais le risque maintenant c'est que l'industrie obtienne quelques corrections sur le dispositif en cours pour sécuriser le développement de la filière (ce qui est plus que nécessaire) et fort de cette actualisation il freine la sortie d'un nouveau décret plus contraignant qui installerait entre autres des concessions publiques.

L'ensemble des projets en cours suffit à remplir les obligations de la Région Wallonne, voir de les dépasser et de réaliser le tout bien plus vite qu'en 2030, ce qu'Edora a déjà confirmé dans la presse en février 2012. Ces chiffres se retrouvent à l'Ewea (l'Association européenne de l'éolien qui a publié ces chiffres depuis des années). Ce qui démontre que le pouvoir public est bien en retard sur la stratégie industrielle de certains acteurs. Il est édifiant de se rendre compte que dans des questions aussi stratégiques, nous sommes presque 10 années en retard sur l'industrie et incapable de nous mettre au même niveau. Ces matières restent de la compétence des régions, mais faudra-t-il attendre une crise encore plus importante économique, énergétique et sociale avant de reprendre en main notre avenir énergétique ?

L'argumentation d'Edora est là pour démontrer que dans le nouveau cadre de référence, les nouvelles dispositions étant « suffisantes », il n'est pas nécessaire de produire un nouveau décret, car le secteur a pris conscience des problèmes, est capable d'y répondre. En fait Il cherche surtout à préserver une manne financière colossale sur laquelle il est tombé, et espère qu'on sera dupe, et qu'on laissera partir des milliards de bénéfices sans broncher.

Ce nouveau cadre de référence n'est actuellement pas plus précis que le premier qui date de 2003, à se demander comment en 5 années d'actualisation, nous ne disposons pas d'une version plus

aboutie, et plus acceptable par les acteurs. Car ce document concerne directement les communes, les associations de riverains et de l'environnement, et pour eux on n'améliore pas vraiment le dispositif : pas d'évolution sur la participation citoyenne (et pas que financière), sur la communication, sur les procédures de contre expertises, administratives, etc.

Ce qui est doublement malsain dans cette approche c'est qu'on se focalise sur une échéance de 2020 sans regarder les objectifs que nous devons atteindre en 2030, 2040, etc. L'industrie a déjà publié des chiffres pour 2030. Est-il normal que le gouvernement entérine seulement les chiffres de 2020. Osons présenter un dispositif complet des énergies renouvelables et pas uniquement de l'éolien pour les 40 prochaines années...

Les promoteurs éoliens ont en effet dans leurs cartons bien plus de projets que les objectifs fixés pour 2020. Par ailleurs le potentiel réel de la Wallonie est bien supérieur aux quotas fixés. Et n'oublions pas qu'en 2003 on a fixé des objectifs 2010. L'objectif 2010 a été dépassé de 220% pour passer de 200 MW à 440 MW installés fin 2010. Imaginez-vous les conséquences de passer d'un projet de 1000 éoliennes en 2020 à 2000 éoliennes ? C'est un tout autre projet, un tout autre débat. Ces chiffres peuvent être énormes, mais des régions de France ont ce potentiel en cours d'installation !!! Et si tel est le cas il faut dès à présent disposer d'outils pour gérer et organiser ce potentiel, mais ne pas se moquer de la population qui doit réagir à un plan qui en cache un second qui lui est secret et qui ne permet pas une planification sur le long terme et l'installation d'une confiance avec les citoyens.

La Cwape doit oser défendre ses propositions et activer tout le dispositif prévu pour corriger le mécanisme de certificats verts, et peut-être revoir ce dispositif, comme en France, installer un prix garanti. Ce qui implicitement sélectionnerait les projets éoliens rentables sans spéculation. Par ailleurs en changeant la rémunération de l'industrie on obtiendrait plus en compensation financière pour la communauté par plus de transparence et plus de concurrents.

Quel jeu jouent les syndicats dans les coopératives éoliennes. D'un côté dans le discours on soutient l'émergence de coopérative de consommateurs, et de l'autre on n'aide pas à soutenir la structuration de ce mouvement potentiellement important en laissant l'industrie « fonctionner normalement » ? La débâcle de la coopérative Arco ne facilite pas non plus le développement d'une image forte des coopératives, qui pour le moment ne donne pas les moyens d'avancer... sauf en Flandre où la coopérative Ecopower a bientôt 10 années d'avance et démontre le potentiel du projet coopératif. Les Wallons ne sont-ils pas capables de développer un projet ambitieux, sans compter sur Bruxelles qui a un potentiel de consommateurs/coopérateurs considérable ?

Tous des Nimbys ?

On nous rabâche à chaque occasion que nous sommes des nimbys, parce que dans ces conditions-là on n'en veut pas des éoliennes. Pourquoi devrions-nous accepter sans rien dire des projets qui sont tout sauf du développement local durable ?

Quand allons-nous avoir des propositions sérieuses des débats contradictoires pour pouvoir gérer un projet d'intérêt général tous ensemble, sans laisser pour compte le citoyen qui ne sait plus qui il doit écouter.

Ces enjeux sont bien trop sérieux, urgents pour ne pas oser le changement de cap. Dans quelques semaines il sera trop tard, ou ça coûtera encore plus cher de faire marche arrière dans quelques années quand on se sera rendu compte qu'on aura détrossé la Wallonie de ses ressources d'énergies renouvelables en acceptant la privatisation alors qu'on nous vendait la libéralisation au profit des consommateurs *cfr § 1er de la directive européenne sur la libéralisation de l'énergie*⁶...

D'après Edora dans le Soir 10 mars « le renouvelable réduira les prix » (en annexe page 8) ! Alors, commençons tout de suite, non ? Une éolienne produite de quoi faire tourner à l'envers le compteur

de 1500 familles, on le fait bien avec le photovoltaïque pourquoi pas avec l'éolien ? L'éolien est 4 x moins couteux par kWh que le photovoltaïque aujourd'hui !

Conclusions : La libéralisation est un échec, le partenariat public privé sera t'il la clé, ou la nationalisation sera t'elle nécessaire ?

Le consommateur paye 2 fois ses éoliennes, une fois dans les bénéfices mirobolants que dégage la production via le mécanisme de certificats verts, répercuté dans la facture d'électricité, où il paye l'électricité éolienne au prix du baril de pétrole alors qu'on pourrait avoir un marché parallèle des énergies renouvelables, qui refléterait le prix réel et le mix énergétique.

Une seconde fois s'il fallait nationaliser le secteur et exproprier toutes les entreprises du secteur. N'est-il pas préférable comme dans des pays qui exploitent leurs ressources naturelles de créer des partenariats pour éviter ce scénario catastrophe !

Vu que la ressource est limitée, le territoire n'étant pas extensible il faudra bien réguler un jour et arbitrer plus qu'aujourd'hui où la règle est le premier présent est le premier servi. Et si nous attendons que le territoire soit totalement équipé, nous payerons très cher l'électricité produite presque gratuite qui passe sur notre tête.

Le charbon de la Wallonie a fait notre force industrielle pendant de nombreuses années et a donné à la Belgique une puissance économique et industrielle mondiale. Relocaliser notre économie passe par le contrôle de notre approvisionnement énergétique, c'est indispensable pour nos entreprises, et pour le consommateur

Il n'est pas trop tard, mais les consommateurs, les citoyens, les pouvoirs publics locaux, provinciaux et régionaux doivent réagir, et retrouver l'indépendance, en créant un véritable partenariat public privé, qui respecte l'intérêt général et partage équitablement les ressources et les revenus.⁷

Les citoyens ne comprendrons pas les 2 poids 2 mesures, de la rigueur dans tous les services publics et une gabegie d'argent pour quelques « promoteurs ». Dans le contexte des crises actuelles, où tout le monde doit se serrer la ceinture peut-on laisser spéculer sur des questions aussi importantes sans réagir.

Vu la situation économique et l'échec de la libéralisation du secteur de l'énergie, n'est-il pas temps de créer un opérateur public pour développer les énergies renouvelables en Wallonie/Bruxelles, et de développer une offre publique de fourniture d'énergie ?

Recréer ainsi un circuit court du producteur au consommateur, un grand partenariat entre des acteurs industriels, publics et les consommateurs. La Wallonie est une référence mondialement reconnue pour la gestion publique de l'eau potable (eau = bien commun), ne peut-elle faire de même pour le vent ?

Osons un débat contradictoire et créons un véritable forum de discussion pour sortir un projet ambitieux qui impliquera tous les acteurs et responsabilisera le citoyen devant des enjeux aussi importants que notre indépendance énergétique, l'avenir de nos enfants est en jeu.

Eoliennes : un moratoire ou la bagarre

Bon vent à tous. Mitsch Jean-François, mitsch@mitsch.be 0495298815
<http://eoliennes-wallonie.energies-dyle.be>

Annexes :

Dans 10 ans, en Région wallonne, il devrait y avoir 4 fois plus d'éoliennes qu'aujourd'hui. Comment les communes négocient-elles avec les développeurs ? Les éoliennes citoyennes sont-elles l'avenir ?

<http://www.matele.be/content/view/9997/480/>

Un débat préparé et présenté par **Anne Pirson**, avec en invités: - **Jean-François Mitsch**, consultant en énergies - **Jean-Claude Maene**, bourgmestre de Beauraing - **Richard Fournaux**, bourgmestre de Dinant - **Bernard Delville**, ASBL « Vents d'Houyet », - **Jade Charouk**, facilitateur éolien pour la Région Wallonne

Intervention Radio Canada : « *La Belgique est un pays pauvre parce que ses ressources d'énergies renouvelables sont exploitées par des entreprises de pays étrangers ! C'est la même chose au Mali 5^e pays le plus pauvre du monde* » Intervention Radio Canada octobre 2011

http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2011/CBF/LapresmidiPorteConseil201110181308_2.aspx

<http://www.energies-dyle.be/2011/11/leolien-est-le-symbole-du-changement.html>

<http://www.aujourduilemonde.ca/index.php/autres#fiess3>

Conférence de Mitsch Jean-François

<http://economies.energies-dyle.be/2012/02/economies-energies-conference.html>

Pétition Bientôt des **éoliennes citoyennes** ! <http://www.mitsch.be/petition/>

Le soir du 10 mars 2012

D'après Edora dans le soir 10 mars « le renouvelable réduira les prix » !

« Le renouvelable réduira les prix »

CONDIJTS,JOAN - Soir : Samedi 10 mars 2012

<http://archives.lesoir.be/energie-entretien-avec-noemie-laumont-secretaire-t-20120310-01V3HN.html?query=no%E9mie+laumont&firstHit=0&by=10&sort=datedesc&when=-1&queryor=no%E9mie+laumont&pos=0&all=364&nav=1>

Energie Entretien avec Noémie Laumont, secrétaire générale d'Edora

ENTRETIEN

La semaine dernière, le gouvernement wallon s'est accordé sur de nouveaux quotas de certificats verts (CV) jusqu'en 2016. Alors qu'aujourd'hui, chaque fournisseur d'électricité doit couvrir, par des CV, sa fourniture à hauteur de 15,8 %, cette part augmentera de 3,65 % par an pour atteindre 30,4 % en 2016 et même 37,9 % en 2020. Ce système vise à soutenir la production d'électricité verte (les producteurs « verts » reçoivent des certificats qu'ils peuvent revendre aux fournisseurs). Cette décision était fortement attendue, notamment par Edora, la fédération des producteurs d'énergie renouvelable. La secrétaire générale, Noémie Laumont, se félicite d'ailleurs des engagements wallons...

La décision wallonne vous satisfait-elle ?

Nous sommes surtout soulagés. Cette situation engendrait de grosses incertitudes dans le chef de nos entreprises et gelait pas mal d'investissements, de par l'absence de visibilité, et le déséquilibre sur le marché des certificats verts. Mais il y a un autre point important aujourd'hui, c'est que le gouvernement wallon confirme son engagement sur la voie des énergies renouvelables, en se fixant un objectif global de 20 % d'énergie renouvelable en 2020 (au lieu de 13 % imposés par l'Europe, NDLR). C'est ambitieux.

Et réalisable ?

Bien sûr. Si le gouvernement s'attaque rapidement à la suite des décisions qui doivent être prises pour concrétiser ces objectifs. Dans le cas de l'électricité verte, il y a le problème urgent du déséquilibre sur le marché des certificats verts, qu'il faut régler prioritairement. Et puis il y a les discussions sur les niveaux de soutien aux différentes filières de production, où comme partout, on essaie de réduire les coûts pour le consommateur.

Que préconisez-vous ?

Je comprends le stress du politique qui doit boucler un budget. Mais le renouvelable n'est pas un « coût ». C'est un pan de l'économie. Des milliards d'euros seront investis d'ici 2020, avec toutes les retombées économiques que ça entraîne, puisqu'on estime qu'un euro investi génère 5 euros via l'emploi, les taxes, etc. On évalue les investissements à 5,5 milliards rien que pour l'électricité verte. Faites le compte. Le ministre André Antoine évoque, par ailleurs, une forme de taxation des certificats verts. Taxer un subside. Donner d'une main pour reprendre de l'autre. Soyons cohérents.

Que faut-il ? Davantage de subsides ?

Du fair-play. Et du réalisme dans les discussions. Les critères d'investissements dans notre secteur ne sont pas différents des autres secteurs de l'économie, il faut arrêter de croire que l'énergie verte ne se fait que par beauté d'âme.

Les rentabilités que nous demandons varient de 7 % à 13 % en fonction des filières et des risques encourus.

Le consommateur paiera une partie de la note ?

Le renouvelable est une « couche » parmi beaucoup d'autres couches qui composent notre facture d'énergie. Et qui ne sont pas toujours très lisibles, ni justifiées. C'est ça qui pousse le gouvernement fédéral à geler temporairement les prix pour bien comprendre ce qui ne va pas. Le soutien à l'énergie verte est encore nécessaire aujourd'hui, mais demain il ne le sera plus. Et c'est ça qui assure les investissements, avec toutes les retombées économiques que ça entraîne. Et surtout, les énergies renouvelables ont un effet bénéfique sur les prix. Car – c'est le grand avantage du renouvelable, hormis les aspects écologiques – celui-ci fera diminuer les prix à terme. Et renforcera notre indépendance énergétique. Ca c'est une vraie stratégie énergétique sociale !

Le député David Clarinval (MR) et le professeur Corentin de Salle s'interrogeaient (Le Soir de mardi dernier) sur le caractère « antisocial » de notre politique climatique...

Cela m'a fait sourire. C'est une magnifique illustration de ce qu'une politique court terme (et un peu populiste, il faut le dire) peut avoir de terriblement dangereux, si elle ne s'accompagne pas d'un minimum de réflexion stratégique. Je comprends qu'on doive tenter de maîtriser sa facture énergétique aujourd'hui, et veiller à ce qu'elle reste payable par tous. Mais les auteurs semblent vouloir nous encourager dans la voie du fossile et du nucléaire. A l'heure où on célèbre l'anniversaire de Fukushima, et où le baril frôle les 125 dollars, ça a de quoi faire sourire.

A Copenhague, par les campagnes wallonnes

Fawaz Al Bitar, conseiller éolien Edora Mis en ligne le 29/10/2009 lalibre

Le secteur éolien est amené à significativement contribuer à l'effort belge en matière de réduction d'émissions. Son développement est particulièrement bien encadré.

A moins de 50 jours du sommet des Nations Unies sur le Climat qui se tiendra à Copenhague, les chefs d'Etat et de gouvernement européens devront statuer à la fin de cette semaine sur la position de l'Union européenne au sein de ces négociations internationales. Quel sera le niveau d'ambition des pays industrialisés en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'aide financière à apporter aux pays en voie de développement dans leur lutte contre les changements climatiques ? Au-delà de ces enjeux, le vrai défi consistera à mettre en vigueur l'accord international. Réduire de 25 à 40 % les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici 2020 passera par des économies importantes d'énergie et par un développement ambitieux des énergies renouvelables, dont l'éolien.

Le secteur éolien semble avoir la cote en Europe : installant actuellement plus de capacités de production électrique que toute autre filière, il est voué à multiplier, au minimum, par 5 sa production dans les deux décennies à venir. En Belgique, le développement pressenti de l'éolien pourrait, à lui seul, correspondre à 2/3 des efforts à réaliser, d'ici 2020, par le pays dans le secteur électrique pour répondre aux impératifs de la directive sur les énergies renouvelables. Les défis technologiques ne manquent donc pas : en moins de 10 ans la puissance de nos éoliennes a été multipliée par 10, un parc éolien a vu le jour à 30 kilomètres de nos côtes, des projets d'éoliennes flottantes sont à l'étude et une première Européenne verra le jour à Estinnes où 11 éoliennes de très grande puissance y sont en cours d'implantation. Tout semble sourire à ce secteur occupant déjà près de 110 000 emplois directs au sein de l'Union (dont 2000 en Belgique), qui est amené à significativement contribuer à l'effort belge en matière de réduction d'émissions et dont le développement est particulièrement bien encadré.

Sans entrer dans les détails, rappelons que la décision d'implanter un parc éolien en Wallonie est le fruit d'un long processus impliquant diverses études de faisabilité, des réunions d'information et enquêtes publiques, une étude d'incidence environnementale, divers avis d'organismes consultatifs et de la commune et sachant qu'en fin de processus, un recours de la décision finale reste possible auprès du ministre.

Ainsi, un projet éolien est retenu consécutivement à une analyse minutieuse, entre autres, de l'intégration paysagère, de son impact sur le patrimoine local et les sites d'intérêt biologique avec un accent sur l'incidence auprès des oiseaux et chauves-souris, ainsi que de ses impacts sonores et en ombre portée. Il est également tenu compte des enseignements de l'enquête publique, des alternatives possibles, des mesures d'atténuation d'incidence et bien sûr d'une co-visibilité éventuelle de plusieurs parcs afin que les riverains ne se sentent pas encerclés par des éoliennes.

Y-a-t-il beaucoup d'autres infrastructures qui font aujourd'hui l'objet d'un tel processus préalable à leur installation ? Le développement du secteur est donc loin d'être anarchique, mais une amélioration de sa perception locale semble encore nécessaire.

Bien qu'étant en minorité, les opposants à la technologie éolienne disposent actuellement d'une place de choix dans les médias ou au cours de séances d'informations publiques où ils véhiculent sur le secteur éolien une série impressionnante de contre-vérités. Pêle-mêle : l'éolien nuirait à notre santé, massacrerait la faune, ne fonctionnerait qu'épisodiquement et n'apporterait aucun avantage en termes de réduction d'émissions de CO₂. Souvent dépourvus de base scientifique ou s'appuyant sur des études préliminaires démenties et affinées par la suite, ces arguments n'ont visiblement pour but que d'effrayer les futurs riverains de parcs éoliens en faisant passer les développeurs de projets éoliens pour des industriels fonçant, tête baissée, dans un développement effréné de leurs projets

Peu d'autres secteurs semblent pourtant aussi soucieux de leur bonne intégration au milieu naturel. La ligue française de protection des oiseaux estime ainsi que "*les expertises naturalistes réalisées sur les parcs éoliens sont aujourd'hui, globalement, d'une qualité largement supérieure à ce qui se fait pour d'autres infrastructures*". A côté de cela, il faut rappeler que les éoliennes, qui tournent bien de 80 à 90 % du temps dans nos régions, conduisent déjà à ce jour en Wallonie à éviter le rejet supplémentaire de près de 300 000 tonnes de CO₂.

Certains riverains resteront toujours réticents à la modification paysagère engendrée par une éolienne et des améliorations peuvent encore être apportées aux conditions d'implantation des éoliennes. Souhaiter un arrêt brutal du développement éolien en Wallonie serait cependant économiquement irresponsable et s'inscrirait en porte-à-faux face aux obligations des pays industrialisés dans la lutte contre les changements climatiques. La promotion du secteur éolien répond ainsi à des impératifs de bonne gouvernance mondiale. Il serait utopique de croire que le secteur peut désormais uniquement se développer en mer où les contraintes sont d'ailleurs importantes, les professionnels du secteur prévoyant ainsi près de trois fois plus de nouvelles capacités éoliennes sur le continent européen qu'en mer d'ici à 2020.

Tout en diminuant autant que possible les désagréments pour les riverains et la nature locale, la Région wallonne ne peut raisonnablement pas se passer d'une telle production énergétique dont les émissions de CO₂ évitées grâce aux éoliennes wallonnes permettraient déjà à des milliers de personnes supplémentaires de ne pas subir ailleurs, de plein fouet, les conséquences des changements climatiques. Considérons donc positivement l'arrivée de ces nouvelles infrastructures

Annexes : Notes de bas de page

- 1 **Observ'ER** - Le Baromètre 2011 des énergies renouvelables électriques en France
Suite, Jean-Yves Grandidier PDG de Valorem, Il faut garder en tête que ce qui va donner la puissance en termes de mégawatts installés dans les prochaines années, c'est l'éolien terrestre. Il y a un objectif de 19 000 MW en 2020 et au-delà, on doit pouvoir viser 60 000 MW à l'horizon 2035 ou 2040, soit l'installation de 2 000 à 3 000 MW par an. C'est le rythme annuel impulsé par l'Allemagne ou l'Espagne sur la dernière décennie. Pour la France, le passage de 1000 à 2 000 ou 3000 MW installés annuels d'éolien terrestre est la condition sine qua non pour qu'un ensemble d'éolien terrestre – élément structurant de la filière – s'installe sur son territoire.
- 2 le Plan marshal2.vert assume la notion d'expropriation pour le développement de zone d'activité économique ! L'éolien ne serait pas une activité économie, les parcs éolien ne pourrait-il pas devenir des "zones d'activités économiques"
- 3 **Publication saw-b (Economie sociale et solidaire): Coopératives: un modèle tout terrien?**
http://www.saw-b.be/cms/det_news.php?det=1801
- 4 http://edora.org/doc/news_32/Ipsos_Resume_%20Executif.pdf
- 5 **Directive UE: Marchés publics dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux** http://europa.eu/legislation_summaries/energy/internal_energy_market/l22010_fr.htm

extrait de la directive : **Capacités des opérateurs économiques, lutte contre la fraude et la corruption**

«La législation européenne sur les marchés publics prévoit les conditions qui peuvent être exigées aux fins de participation aux marchés publics. Ces conditions visent à vérifier l'aptitude des opérateurs économiques à participer à un marché sur la base de critères relatifs à la capacité économique et financière, aux connaissances ou capacités professionnelles et techniques.
Les conditions de participation visent également à lutter efficacement contre la fraude et la corruption. Est exclu systématiquement d'un marché public tout opérateur économique condamné pour avoir participé à une organisation criminelle ou pour corruption, fraude ou blanchiment des capitaux. Un pouvoir adjudicateur peut exiger d'un soumissionnaire tout document attestant de sa moralité et/ou de sa situation économique. Pour s'informer, il peut s'adresser aux autorités nationales compétentes ou à celles d'un autre État membre. Il convient de noter que l'application de ces clauses d'exclusion n'est obligatoire que pour les pouvoirs adjudicateurs. Pour les autres entités adjudicatrices (entreprises publiques et entreprises privées ayant un droit spécial ou exclusif) ces clauses sont facultatives. »
- 6 **DIRECTIVE 2009/72/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009** : marché intérieur de l'électricité
(§1) Le marché intérieur de l'électricité, dont la mise en œuvre progressive dans toute la Communauté est en cours depuis 1999, a pour finalité d'offrir une réelle **liberté de choix** à tous les consommateurs de l'Union européenne, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, de créer de nouvelles perspectives d'activités économiques et d'intensifier les échanges transfrontaliers, de manière à réaliser **des progrès en matière d'efficacité, de compétitivité des prix** et de niveau de service et à **favoriser la sécurité d'approvisionnement** ainsi que le **développement durable**. (...)
- 7 **Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie: La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles**
<http://economies.energies-dyle.be/2009/11/elinor-ostrom-prix-nobel-pour-la.html>